

## Quizz de l'artisanat à l'adresse des candidats aux élections législatives

### Réponses de Matthieu Orphelin, Denis Masseglia, Nicole Dubré-Chirat et Philippe Bolo, candidats « La République en Marche ! » dans la 1<sup>ère</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> circonscriptions du Maine et Loire

1. Rénover l'apprentissage, sa pédagogie, son financement, son cadre légal, notamment par la formation à distance de l'apprenti, et faciliter la mobilité européenne. L'apprentissage dans l'artisanat est une réussite en matière de formation initiale et d'intégration professionnelle. Le contrat d'apprentissage, dont le succès repose sur ses spécificités, doit être préservé et distingué de toute autre forme de contrat. Vous engagez vous à maintenir les spécificités du contrat d'apprentissage dans l'artisanat ?

Je m'engage à préserver les spécificités du contrat d'apprentissage qui en font un outil favorisant grandement l'accès des jeunes au marché du travail et qui fonctionnent particulièrement bien dans l'artisanat. Je souhaite également faciliter l'accès à ce contrat en rendant ses règles et son cadre légal plus simples, transparents et lisibles pour les entreprises comme pour les jeunes et en rassemblant les aides et subventions existantes dans une aide unique et un seul contrat souple adapté aux besoins. Je suis par ailleurs en faveur de la réaffectation de la totalité de la taxe d'apprentissage au financement de l'apprentissage.

2. Soutenir l'emploi qualifié dans les entreprises artisanales. L'artisanat repose sur une main d'œuvre spécialisée qui ne bénéficie pas des allègements de charges réservés aux bas salaires. Etes-vous favorable à l'extension des baisses des charges pour encourager l'embauche de salariés qualifiés ?

Je m'engage à favoriser l'extension des baisses des charges aux salariés qualifiés afin d'encourager leur embauche et de réduire le coût du travail pour les entreprises, particulièrement dans le secteur de l'artisanat. Je suis en effet favorable à la diminution des cotisations sociales patronales de 6 points en remplacement du CICE pour les salariés qualifiés, notamment dans les entreprises artisanales, et à la baisse des cotisations sociales pour les artisans indépendants.

3. Simplifier la validation des acquis de l'expérience pour la rendre plus opérante et moins académique La validation des acquis de l'expérience est un outil pour construire des parcours de formation individualisés. Elle doit être est plus opérante et moins académique pour la rendre plus accessible aux artisans et à leurs salariés. Vous engagez-vous à faire évoluer la VAE en ce sens en valorisant les acquisitions utiles pour le geste technique ? Vous engagez vous à simplifier la qualification des salariés de l'artisanat à travers des diplômes prenant en compte les réalisations professionnelles et les compétences acquises dans l'entreprise ?

Je m'engage à simplifier la validation des acquis de l'expérience pour en faire un outil de reconnaissance de la compétence acquise par l'expérience. Je souhaite œuvrer à la simplification des contraintes réglementaires entourant la validation des acquis de l'expérience pour les artisans et leurs salariés en prenant en compte l'expérience professionnelle acquise pour la délivrance de diplômes. Il est important que cette procédure ait un rôle plus dynamique dans la formation et la reconversion professionnelle des artisans et des salariés.

4. Assainir la concurrence en alignant les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux. Les entreprises artisanales traditionnelles sont confrontées à la concurrence d'acteurs économiques qui n'ont pas les mêmes contraintes ni les mêmes charges. Pour mettre fin à cette iniquité, vous engagez-vous notamment à aligner les charges sociales et fiscales des artisans sur celles des micro-sociaux ?

Je m'engage à mettre fin à tout forme de concurrence fiscale déloyale contre les artisans en permettant aux artisans, comme aux commerçants, d'opter pour le régime de la microentreprise,

s'ils le souhaitent. Je souhaite doubler le plafond de chiffre d'affaires pour pouvoir bénéficier du régime fiscal de la micro-entreprise et supprimer totalement les charges durant la première année d'activité. Cette démarche veut mettre tous les acteurs économiques français sur un pied d'égalité pour relancer, ensemble, la croissance.

5. Assainir la concurrence en rétablissant le juste équilibre entre les acteurs économiques et en clarifiant en ce sens le statut des travailleurs détachés. Au regard de la directive sur le détachement des travailleurs, quelles mesures défendez-vous afin d'assurer une concurrence non faussée et de lutter contre le dumping social ?

Je m'engage à lutter contre les abus liés au travail détaché. Je souhaite notamment limiter à un an la durée autorisée de séjour d'un travailleur détaché dans notre pays et redéfinir au niveau européen les règles du détachement pour mettre fin à toutes les formes de concurrence sociale déloyale. La législation européenne doit davantage protéger le travail des artisans et salariés français face aux pratiques de concurrence déloyale.

6. Suspendre la taxation des bénéfices réinvestis afin de favoriser le financement de l'entreprise grâce à la création d'un compte d'attente. Aujourd'hui, le chef d'entreprise individuelle paie des impôts et des charges sociales sur l'ensemble des bénéfices alors même qu'il n'en prélève qu'une partie pour ses besoins personnels et que l'autre partie est réinvestie dans l'entreprise. Or, lorsque ce même dirigeant a constitué une société, les bénéfices réinvestis ne supportent pas les prélèvements sociaux. Êtes-vous d'accord pour mettre fin à cette différence de traitement ? Si oui, êtes-vous favorable à la suspension de la taxation des bénéfices mis en réserve dans l'entreprise individuelle en provisionnant un compte d'attente, exempt de prélèvements sociaux et soumis à un prélèvement fiscal approprié ?

Je m'engage à réformer la fiscalité des revenus du capital, notamment les dividendes et plus-values mobilières, avec l'instauration d'une taxation forfaitaire de l'ordre de 30%, ce qui allégera la pression sur les associés ou actionnaires des PME.

7. Créer un statut juridique unique, de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, afin de garantir une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur dès la création de son entreprise. Dans un objectif de simplification et de protection du patrimoine de l'entrepreneur, soutiendrez-vous la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, basé sur l'EIRL, qui garantirait une séparation systématique des patrimoines professionnel et personnel de l'entrepreneur?

Je m'engage à soutenir l'ouverture d'une concertation nationale sur la création d'un statut juridique unique de l'entreprise individuelle, afin de limiter les situations de concurrence déloyale entre les différents statuts. De ce point, il est notamment important que les patrimoines professionnel et personnel des entrepreneurs soient systématiquement séparés, afin d'éviter toute confusion sur la vitalité économique de l'entreprise.

8. Couverture sociale obligatoire et RSI. Quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?

Je m'engage à garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace, en supprimant la caisse qui gère le Régime Social des Indépendants (RSI) posant des problèmes de gestion et de délais, et en l'adossant au régime général. Cela permettra aux indépendants de bénéficier de la même qualité de gestion que celle du régime général, tout en leur assurant les mêmes sécurités et la pérennité de leur régime de cotisation.

9. Sécuriser et simplifier le statut des conjoints collaborateurs par l'application du statut par défaut Malgré la déclaration obligatoire depuis 2007 du statut du conjoint collaborateur, celui-ci ne bénéficie

toujours pas aujourd'hui systématiquement d'une protection sociale réelle et adaptée. L'application systématique de ce statut permettrait de sécuriser la situation du conjoint collaborateur. Êtes-vous prêt à défendre cette obligation ?

Je m'engage à simplifier le statut de conjoint collaborateur, qui est un statut à la fois souple, simple et d'un faible coût pour l'entreprise, tout en assurant une protection sociale complète à son détenteur.

10. Valoriser l'innovation en révisant les critères de soutien de l'innovation et en les adaptant aux entreprises artisanales. Les entreprises artisanales innovent constamment mais restent insuffisamment aidées car les dispositifs publics de soutien sont principalement tournés vers l'innovation technologique, à forte intensité de recherche et développement. Etes-vous favorable à l'évolution de ces aides et financements pour qu'ils prennent mieux en compte l'ensemble des innovations artisanales ?

Je m'engage à faciliter le financement des entreprises artisanales afin qu'elles puissent innover. Je souhaite en ce sens faciliter le financement en fonds propres des entreprises et défendre le maintien des incitations fiscales à l'investissement dans le capital des PME (PEA PME, réduction d'impôt à l'IR pour souscription au capital des PME). Je souhaite créer un cadre fiscal qui encourage l'investissement dans l'innovation, notamment artisanale, en instaurant un prélèvement forfaitaire unique sur l'ensemble des revenus tirés du capital mobilier et en remplaçant l'ISF par un impôt sur la fortune immobilière. Je suis également favorable à la création d'un fonds pour l'innovation doté de 10Mds d'euros, dont pourront bénéficier certaines entreprises artisanales sous condition d'engagement dans le secteur de la R&D.

11. Accompagner les entreprises artisanales dans l'accès aux outils de l'économie numérique par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et sécuriser l'environnement de ces nouveaux usages Plus d'un million trois cent mille entreprises françaises sont artisanales. L'objectif pour les entreprises artisanales est de s'ouvrir à de nouveaux marchés, condition indispensable à la pérennité des métiers. Le développement d'une culture numérique des artisans permettra de renouveler les offres historiques. Etes-vous prêt à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales auquel le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat serait partie prenante ?

Je m'engage à soutenir un plan de transformation numérique des entreprises artisanales. Je souhaite plus largement lutter contre la fracture numérique dont sont victimes les PME artisanales en couvrant en haut débit l'ensemble du territoire d'ici 2022. Je souhaite pleinement m'engager dans le lancement d'un plan de numérisation autour d'une marque forte, à l'instar de la French Tech, avec pour objectif d'aider les TPE et PME à réussir leur transformation numérique et à vendre en ligne, y compris à l'international. La mise en œuvre s'appuiera sur leurs interlocuteurs de proximité, notamment les chambres de métiers et de l'artisanat, mais aussi les experts-comptables et les centres de gestion agréés, avec un soutien de l'État et des Régions, des chambres de commerce, de Bpifrance et de La Poste.

12. Conforter le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. L'utilité du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ses services auprès des entreprises artisanales ?

Je m'engage à maintenir le haut niveau de proximité des chambres de métiers et de l'artisanat auprès des entreprises artisanales. Je souhaite notamment leur faire jouer un rôle majeur dans le plan de transformation numérique des entreprises artisanales, avec un rôle accru dans la promotion des systèmes publics d'accompagnement des TPE/PME, notamment dans leurs démarches administratives, de transformation numérique et durable de l'artisanat français, etc. Je m'engage également auprès de

la Chambres de Métiers pour une aide à la recherche de financement pour la création d'entreprises, y compris le financement participatif.

Les signataires,

Matthieu ORPHELIN,

Candidat La République en Marche – 1<sup>ère</sup> circonscription de Maine-et-Loire

Denis MASSEGLIA,

Candidat La République en Marche – 5<sup>ème</sup> circonscription de Maine-et-Loire

Nicole DUBRE-CHIRAT,

Candidate La République en Marche – 6<sup>ème</sup> circonscription de Maine-et-Loire

Philippe BOLO,

Candidat La République en Marche – 7<sup>ème</sup> circonscription de Maine-et-Loire